

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 02 MAI 2022

Convocations adressées le : Vendredi 22 avril 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 12) ;
8 (ordre du jour 13 à 17)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10 (ordre du jour 1 à 12) ;
9 (ordre du jour 13 à 17)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD;
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 1 à 12); Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian
GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Néant.

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 3 à 17); Michel PADONOU; Régis SALIC.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Lionel AUDIGER; Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX; Patrick LEFRANCOIS;
Sébastien MARAIS; Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

C 22/05/11 – MODES ACTIFS - ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE
TOURAINE A L'ASSOCIATION « VELO & TERRITOIRES ».

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Créée en 1999, l'association « Vélo & Territoires » est un réseau national de plus de 150 collectivités mobilisées pour développer l'usage du vélo dans tous les territoires. Au cœur de son projet stratégique : achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires, faire du vélo un outil de mobilité à part entière et porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo.

« Vélo & Territoires » dispose d'une expertise reconnue au plan national et européen sur le suivi et l'analyse des fréquentations et apporte un éclairage argumenté pour mesurer la progression des politiques cyclables (Gestion de la Plateforme nationale des fréquentations – Rapport annuel d'analyse). C'est également une structure force de propositions qui incarne la parole et les attentes des collectivités dans le débat public, au service de l'intérêt général.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite adhérer à l'association « Vélo & Territoires » pour une durée de 4 ans, avec reconduction tacite. La cotisation annuelle est de 2027 euros HT pour l'année 2022.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « Vélo & Territoires » pour un montant de 2027 euros HT pour l'année 2022. L'engagement de la collectivité porte sur une durée de 4 ans avec un principe de reconduction tacite.

- **NOMME** Monsieur Michel GILLOT, membre du Syndicat des Mobilités de Touraine comme représentant élu titulaire, et Madame Armelle GALLOT-LAVALLEE, membre du Syndicat des Mobilités de Touraine comme représentante élue suppléante.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN